

TRÈS SECRET
N° de dossier : 2800-172
(TD R525)

ENQUÊTE DU SCRS

(ÉTUDE DU CSARS 2012-04)

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
20 juin 2013

Version de l'AIPRP
5 MARS 2019
en date du : _____

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	3
2	MÉTHODOLOGIE	5
3	ACTIVITÉS INFLUENCÉES PAR L'ÉTRANGER.....	6
5	ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT	11
5.1	Conseils au gouvernement sur les entreprises d'État	11
6	CONCLUSION	15

1 INTRODUCTION

La lutte contre le terrorisme demeure la priorité absolue du SCRS; cependant, les demandes concurrentes en matière d'espionnage et de contre-espionnage atteignent des niveaux inégalés.

Le Canada a
connu des niveaux d'espionnage comparables à ceux qu'on retrouvait au plus fort de la guerre froide.

Cette étude présente un examen de la façon dont du SCRS réagit à la
menace en évolution rapide représentée par les nouveaux défis et
les nouvelles complexités sont perçus comme des occasions de
regarder plus loin que les formes traditionnelles d'espionnage et d'explorer de nouveaux
domaines opérationnels. Le CSARS a examiné la formulation de conseils par le SCRS lorsqu'il
s'agit d'activités influencées par l'étranger;

2 MÉTHODOLOGIE

Cet examen a porté sur une grande diversité de documents pertinents à l'enquête du SCRS concernant : les activités influencées par l'étranger

entreprises d'État; le CSARS
a également rencontré les directions générales du SCRS

La période d'examen de base s'est tenue du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011; cependant, on a également examiné des documents qui ne faisaient pas partie de la période d'examen de base afin de brosser un tableau plus complet.

Au cours de l'examen du CSARS, le SCRS a également mené son propre examen afin de déterminer si ses pratiques de longue date sont appropriées pour satisfaire les besoins actuels et trouver des façons d'accroître l'efficacité

3 ACTIVITÉS INFLUENCÉES PAR L'ÉTRANGER

Au Canada, il existe depuis longtemps des diplomates, des agents du renseignement, exerçant des activités secrètes dans le but de promouvoir les intérêts Communément appelées activités influencées par l'étranger,

les activités L'influence étrangère s'amplifie lorsque de hauts fonctionnaires canadiens ou des membres éminents du milieu des affaires sont stratégiquement ciblés. Bien que certaines des relations stratégiques poursuivies sont de simples extensions de la diplomatie, les activités sont considérées comme étant liées à la menace et représentant un intérêt pour le SCRS, lorsque tente *secrètement* d'obtenir des renseignements (espionnage) ou d'influer sur la prise de décisions (influence étrangère).

Il y a influence étrangère lorsque des activités secrètes bafouent les principes démocratiques fondamentaux du Canada et sont menées à la demande d'un gouvernement étranger. La sensibilisation à certaines formes d'activités influencées par l'étranger est porté à l'attention du Service au moyen de son enquête

Le SCRS agit de façons différentes dans les cas d'activités d'influence étrangère et d'espionnage. Par exemple, les conseils destinés au gouvernement peuvent être formulés au moyen de rapports de renseignement ou directement au ministre au moyen d'une séance d'information; des politiciens peuvent être informés des activités suspectes;

Le SCRS reconnaît qu'il doit relever un défi considérable qui est de faire la distinction entre les activités clandestines et la diplomatie légitime. Il est possible que la détection des formes secrètes d'influence étrangère d'autrefois ait été plus simple, car une grande partie de l'activité se faisait au moyen de méthodes traditionnelles ; par conséquent, les agents d'influence faisaient habituellement l'objet d'enquêtes du SCRS. Toutefois, les méthodes sont en constante évolution.

Dans le cas des activités d'influence étrangère examinées dans le cadre de la présente étude, les éléments négatifs sont clairs : les principes démocratiques sont remis en cause et les directives sont données par un gouvernement étranger; cependant, les éléments clandestins ne sont pas aussi apparents. Du point de vue du Comité, certaines des activités décrites ci-dessus semblent en fait plus ouvertes que clandestines. Le CSARS fait remarquer que, bien que organisé et ciblé »

pas en soi des indicateurs
d'activité secrète.

Étude du CSARS 2012-04

TRÈS SECRET

La menace continue de croître en taille et en complexité, de sorte que le défi de distinguer ce qui est clandestin de ce qui est légitime s'accroît. Le CSARS estime qu'il est important de préciser cette distinction, puisque la collecte de renseignements sur les menaces doit, en vertu de la *Loi sur le SCRS*, être « strictement nécessaire ». **Le CSARS recommande que le SCRS peaufine les politiques et les pratiques afin d'aider les enquêteurs et les analystes à déterminer les seuils communs et uniformes et à juger si une activité a franchi le seuil du domaine clandestin.**

Au cours des dernières années, des cas d'influence étrangère

Le SCRS tient régulièrement des séances
d'information non seulement pour certains politiciens, mais aussi pour des gens
d'affaires et des universitaires

Ainsi, bien que le SCRS ait donné
des séances d'information sur la sécurité aux chefs d'entreprise et à des Canadiens
éminents

il ne les
a pas données

Le SCRS utilise cette stratégie « d'attentisme » pour plusieurs raisons; en plus de ne
pas avoir suffisamment de renseignements précis sur l'une ou l'autre des cibles
le Service est également préoccupé par la façon dont son message, tout message en
fait, sera reçu

Le CSARS reconnaît la préoccupation du SCRS à l'égard du caractère délicat de cette question; toutefois, le fait de ne pas informer des questions de sécurité tout en informant les autres secteurs de la société, est problématique. En essayant de recueillir des renseignements sur les activités influencées par l'étranger sans en informer , le SCRS pourrait accroître la méfiance surtout si ces collectivités sont informées des activités du SCRS par une tierce partie.

Le CSARS recommande que le SCRS conçoive une stratégie relative à la diffusion des mêmes messages d'avertissement pour tous les secteurs

5 ENTREPRISES D'ÉTAT

Les entreprises d'État (EE) sont de plus en plus pour le gouvernement du Canada.

5.1 Conseils au gouvernement sur les entreprises d'État

Le SCRS donne également des conseils au gouvernement sur les EE dans le cadre du processus de la *Loi sur Investissement Canada* (LIC). En 2009, la sécurité nationale

Étude du CSARS 2012-04

TRÈS SECRET

des dispositions d'examen de la LIC ont été créées et sont devenues un nouveau secteur d'activité pour le SCRS. L'un des objectifs de la LIC est d'examiner les investissements importants faits au Canada par des non-Canadiens qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale.

Sur demande, le Service fournit des produits de renseignement à Sécurité publique Canada, à Industrie Canada ainsi qu'à d'autres ministères et organismes.

6 CONCLUSION

Dans l'ensemble, nous constatons que le SCRS a agi de façon appropriée en vertu des politiques opérationnelles actuelles; toutefois, il faudra peut-être apporter quelques améliorations.

souhaitera voir comment l'approche et les stratégies du SCRS
l'avenir.

Le CSARS
évolueront à